

dépôt, au registre du Commerce et des Sociétés. Ce dépôt pourra être effectué par voie électronique.

Toutes les cessions de parts entre vifs, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de LAVAL

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

